

Démarche	: DRIEETS-IDF_3 ACTES EXCLUSIFS IBODE-Autorisation définitive à l'aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration, pour les infirmiers exerçant en bloc opératoire.
Organisme	: Département-Certification, Service des professions sociales

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Vous avez déposé votre demande d'autorisation d'exercice des 3 actes exclusifs IBODE entre 2019 et 2021 en Ile-de-France ; vous êtes titulaire d'une autorisation temporaire délivrée en Ile-de-France ; vous avez suivi la formation de 21 heures en institut de formation IBODE ; et vous souhaitez obtenir une autorisation définitive. Afin d'obtenir cette dernière, la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) - Ile-de-France met à votre disposition ce formulaire en ligne à compléter de vos informations personnelles.

Merci de respecter les consignes de remplissage du formulaire pour chaque champ.
L'application reprend ces données pour l'édition de votre attestation.

Le tutoriel suivant le lien : <https://vimeo.com/261480589>,
vous permet une prise en main facile de l'outil demarches-simplifiees.fr.

Textes règlementaires de références:

- Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019
- Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret no 2019-678 d

Descriptif

Pour être éligible à la demande d'autorisation définitive à l'exercice au bloc opératoire des 3 actes exclusifs IBODE, vous devez fournir dans ce formulaire :

- 1 - l'autorisation temporaire délivrée par la région Ile-de-France en 2019/2020 ou 2021 délivrée par la Région Île-de-France ;
- 2 - l'attestation de formation complémentaire de 21H, délivrée par l'Ecole IBODE de votre choix ;
- 3 - une pièce d'identité ;
- 4 - l'adresse e-mail de votre employeur actuel ou du service des ressources humaines (RH) de celui-ci afin que nous puissions lui transmettre votre autorisation.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

DRIEETS-IDF_3 ACTES EXCLUSIFS IBODE-Autorisation définitive à l'aide à l'exposition, à l'hémost

AUTORISATION TEMPORAIRE EN ILE DE FRANCE

vous avez obtenu votre autorisation temporaire en Ile de France

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

oui

non

Numéro de dossier

N° figurant votre autorisation temporaire : 75-19-.... ou 75-21-....

(ne pas indiquer les lettres SVP)

Etat Civil du demandeur

Civilité

Madame, Monsieur,

Mme

M.

Prénoms

Veuillez indiquer TOUS VOS PRENOMS séparés par des virgules ET dans l'ordre de votre pièce d'identité (1ère lettre en Majuscule). ex : Marie, Yvonne, Juliette

Nom de naissance

Inscrire votre nom de naissance en MAJUSCULES.

Date de naissance

Inscrire la date de naissance en format : jj/mm/aaaa

Ville de naissance

Saisir en MAJUSCULES votre ville de naissance et si besoin l'arrondissement. Ex : PARIS 14ème

Département de naissance

Seulement si vous êtes né en France métropolitaine ou départements d'outremer

Territoire hors de France métropolitaine (TOM)

Si vous êtes né hors de France métropolitaine (ex. : Polynésie Française), renseignez manuellement.

Pays de naissance

Si vous êtes né hors de France, veuillez sélectionner votre pays de naissance

DRIEETS-IDF_3 ACTES EXCLUSIFS IBODE-Autorisation définitive à l'aide à l'exposition, à l'hémost

Téléphone

Inscrire votre numéro de téléphone de préférence personnel

Email personnel

Veuillez inscrire une adresse mail à jour autre que "yahoo"

Coordonnées de l'employeur

Email de l'employeur actuel

Veuillez indiquer l'adresse e-mail de votre employeur actuel ou du service des Ressources humaines de votre établissement.

DEPOT DES ELEMENTS DE VOTRE DOSSIER

A fournir

Les documents à joindre à votre demande doivent être lisibles et aux formats : .doc, .odt, .pdf, .ppt, .pptx pdf.

Les documents demandés sont, une copie de :

- La pièce d'identité ;
- L'autorisation temporaire (3 actes) délivrée par la région Ile-de-France en 2019 ou en 2021 ;
- L'attestation de formation de 21 heures, délivrée par l'institut de formation IBODE.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la pièce d'identité

Sont acceptés: la carte d'identité (recto-verso), le passeport, la carte de séjour ou de résident.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'autorisation temporaire (3 actes)

L'autorisation temporaire d'aide aux 3 actes IBODE, délivrée par la région Ile-de-France en 2019 ou en 2021.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'attestation de formation 21h

Joindre l'attestation de formation de 21 heures délivrée par l'institut de formation IBODE.

Engagement

Les termes de l'engagement

L'usager s'engage à fournir, dans le cadre de l'utilisation de cette démarche en ligne des informations exactes et complètes.

Dans l'hypothèse où l'usager ne s'acquitterait pas de cet engagement, l'autorité administrative se réserve le droit de suspendre ou supprimer sa demande, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du code pénal,

CLOTURE DE LA DEMANDE

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies sont conformes à la réalité et j'accepte que l'administration conserve ces données.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Règlement Général sur la Protection des Données : en cochant la case vous confirmez avoir pris connaissance des éléments ci-dessous.

La DRIEETS d'Ile-de-France procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : Circulaire 2011-169 du 11 mai 2011) du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DRIEETS Ile-de-France. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : drieets-idf.dpd@drieets.gouv.fr

La DRIEETS d'Ile-de-France procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : Circulaire 2011-169 du 11 mai 2011) du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DRIEETS Ile-de-France. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : drieets-idf.dpd@drieets.gouv.fr

A noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, veuillez préciser l'objet de votre demande.
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité.